

Elections cantonales - mars 2008

Un Morbihan innovant : pour un développement durable, solidaire et démocratique

En cohérence avec l'action de la Région Bretagne présidée par Jean-Yves LE DRIAN, nous proposons ***un projet pour un Morbihan innovant***. En harmonie avec les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique, **nous nous impliquons pour rendre possible le changement de la majorité au Conseil général.**

Au moment où l'Etat se désengage - suppression de tribunaux et de services publics, baisse globale des dotations et subventions aux territoires, transferts de compétences sans compensation financière totale, **nous jugeons utile la complémentarité des majorités de Gauche au sein des collectivités locales.**

Nous proposons aux Morbihannais **une nouvelle démarche qui concilie les valeurs de progrès et l'efficacité de l'action**. Face aux défis de la mondialisation, du changement climatique et de la démographie (+ 100 000 habitants dans notre département en 2030), **nous affichons notre ambition pour une politique innovante au service de tous.**

Cette politique repose sur trois principes :

1. Le développement durable et solidaire

Les **collectivités locales de Gauche** du département ont ouvert le chemin à des innovations dans le cadre du développement durable et solidaire. Des expériences d'éco-habitat, de zones d'aménagement concerté, d'économie des ressources et des énergies démontrent tout simplement qu'en politique «vouloir, c'est pouvoir».

Dans cet esprit, nous voulons démultiplier l'action du Conseil général par une **stratégie globale de développement durable et solidaire** : croissance durable, innovation sociale, renforcement d'une économie ancrée sur le territoire, enjeu éducatif, facteur écologique, autonomie énergétique (économies renouvelables), diversité culturelle et linguistique...

Le développement continu et rapide d'une partie de l'Humanité interpelle notre avenir collectif. La question alimentaire (+ 3 milliards d'habitants en 2050), l'accès à l'eau potable et aux soins, la protection de l'environnement et la diversification énergétique représentent des enjeux considérables.

Nous souhaitons relever ces défis en initiant enfin un **Agenda 21**, que nos Conseillers généraux de Gauche réclament haut et fort à la majorité actuelle. Celui-ci sera animé par une vice-présidence spécifique et transversale. Cette méthode devra permettre la cohérence entre notre stratégie, sa mise en œuvre et son évaluation.

2. Egalité, attractivité et solidarités

La lutte contre les discriminations et les inégalités sociales est un enjeu social, moral et économique. Nous considérons que le développement des solidarités territoriales, l'égalité Femmes-Hommes, la diversification des acteurs du lien social représentent des facteurs importants de l'attractivité du Morbihan et de l'efficacité des politiques départementales.

Nous proposons que, dans le cadre de ses principales compétences, **le Conseil général soit moteur en faveur d'une politique d'Égalité** dans les domaines :

- **des ressources humaines** : exemplarité du Département pour son personnel, conditionnalité des soutiens financiers aux acteurs économiques...
- **de la famille** : campagnes de **prévention des discriminations Femmes / Hommes** (communauté éducative, proposition de caravane itinérante d'information dans les territoires...), création d'un **fonds spécial de réactivité et de soutien** pour la protection des personnes victimes de violences conjugales en lien avec les acteurs existants.

3. Une démocratie locale concertée, évaluée et assise sur les Pays

Le politique doit tenir compte plus régulièrement d'une multitude de points de vue et d'expériences. **Une réelle concertation avec les acteurs et les habitants** doit être au cœur de notre méthode de travail. Nous proposons une véritable transparence de la vie politique départementale. A ce titre, l'évaluation des politiques publiques fait partie intégrante de la démocratie participative et représentative.

A partir de ces 3 principes, nous prenons 7 engagements :

A - Innovation sociale

Pour répondre au **défi démographique**, nous accompagnerons les initiatives qui assurent **un lien entre les générations**, pour :

1. Renforcer l'accueil de la petite enfance par un meilleur soutien aux acteurs (collectivités, associations, entreprises). Dans ce cadre, nous proposons les actions suivantes :

- a) Programme de **construction de pôles enfances** (lieux de rencontres et d'échanges entre les parents, lieu de socialisation des enfants, donc d'égalité des chances), avec soutien en investissement et en fonctionnement.
- b) Développement de **divers modes de garde collectifs ou individuels**, selon un maillage équilibré sur le département et une participation financière du Conseil général modulée en fonction de l'effort et de la richesse des communes.
- c) **Aide pour gardes d'enfants** aux familles en situation de reprise d'activité
- d) **Aide au financement des gardes à horaires atypiques**
- e) **Aide accrue à la formation des assistantes maternelles**

2. Construire une réelle politique de l'adolescence, notamment en valorisant et développant le concept de **Maison des adolescents** et de **Cafés des parents**.

3. Garantir la diversité de prises en charge des personnes âgées :

- a) Possibilité réelle de **choix du maintien à domicile ou d'un accueil adapté** en établissement pour tous.
- b) Exigence portée auprès de l'Etat du financement permettant l'**ouverture de places en établissements adaptés en nombre suffisant** pour faire face aux besoins importants estimés dans les années à venir.
- c) **Renforcer la qualité de la formation des personnels** en collaboration avec la Région Bretagne (compétente en matière de formation professionnelle).
- d) **Développer les services prestataires de type public**, voire des partenariats publics - privés lorsque cela est nécessaire.

4. Assurer l'autonomie des personnes handicapées par la définition d'un Schéma départemental du Handicap en lien avec la Maison de l'Autonomie. Nous mettrons en place un service d'accompagnement à la vie sociale ayant les buts suivants :

- a) Le développement de l'autonomie et l'intégration scolaire (moyens humains et matériels, aide au transport,...).
- b) L'information sur l'ensemble des prestations, des dispositifs législatifs...

Ce Schéma départemental du handicap doit **garantir l'accès à tous à un service public de qualité** sur l'ensemble du territoire, notamment par la **mise en œuvre d'une collaboration renforcée avec les associations et les établissements** concernés.

5. Promouvoir une véritable politique d'insertion sociale et professionnelle.

- a) Nous développerons un travail concerté et rapproché avec les structures chargées de l'insertion sociale et professionnelle (associations, missions locales, maisons de l'emploi, de la formation professionnelle...) pour la mise en place d'un véritable plan d'insertion départemental. Nous organiserons une **évaluation qualitative des actions menées** et favoriserons les projets liés à des **objectifs de développement durable**.
- b) Sur le modèle de certaines collectivités, nous étendrons le dispositif des **clauses d'insertion dans les marchés publics** sur tout le département qui conditionnent l'obtention d'un appel d'offre public à l'embauche de personnes en difficulté.

De manière transversale, nous acterons **une nouvelle politique de prévention**, notamment en accompagnant les politiques de santé publique et en coordonnant les acteurs publics et privés.

B - Equilibre territorial

Sur le plan de l'aménagement du territoire, nous proposons une politique territoriale fondée sur des **contrats pluriannuels de développement** avec les intercommunalités et les Pays. Nous impulserons une dynamique dans les domaines de **l'habitat** - maîtrise du foncier via notamment *l'Etablissement public foncier régional*, et **des infrastructures** avec comme priorités les ports, le rail et le réseau *Très Haut Débit*.

Nos propositions :

- a) Constitution de **pôles d'équilibre** à forte identité économique avec l'élaboration d'un **schéma des zones d'activités** d'intérêt départemental pour éviter la dispersion.
- b) **Conforter un réseau d'intercommunalités**, véritables pôles de développement en matière économique, sociale, éducative et culturelle, à travers la **signature de contrats pluriannuels de développement**.
- c) **Lancer des opérations à maîtrise d'ouvrage départementale dans les cantons prioritaires**. Leur développement économique ne peut être fondé que sur la solidarité départementale et une politique volontariste d'aménagement.
- d) Participer à une politique d'**urbanisation maîtrisée** pour éviter l'étalement urbain désordonné. Dans ce but, le Conseil général devra s'impliquer fortement dans l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).
- e) Mener une politique d'aménagement concerté du territoire en matière d'**infrastructures routières**. Les choix d'investissements, en particulier routiers, sont nécessaires mais ils doivent être limités et priorités.
- f) **Faire de l'habitat un levier du développement social :**
 - Politique de maîtrise foncière en s'appuyant sur *l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR)* et en favorisant l'inscription de critères de mixité de population chiffrés et territorialisés.
 - Soutien aux initiatives publiques qui favorisent l'installation de jeunes ménages aux revenus modestes.

- Mise en place d'un accompagnement social renforcé pour les personnes présentant des difficultés à habiter, notamment lorsqu'elles sont locataires d'un logement financé en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).
- Revaloriser l'aide à l'accession à la propriété (plusieurs critères, dont la surface)

g) Organisation d'un **Schéma départemental des déplacements**, portant sur les questions suivantes :

- Développement des transports en commun.
- Création d'un site internet de l'intermodalité donnant à l'utilisateur compagnies, horaires et correspondances pour se déplacer sur les îles, dans le département et en région.
- Développement du fret ferroviaire : partenariat SNCF, Région, Département.
- Concertation avec la Région Bretagne sur les lignes TER : cas notamment des lignes peu utilisées ou saisonnières : Auray-Quiberon, Auray-Pontivy...
- Développement et organisation du co-voiturage.

C - Attractivité économique

1. Sur le plan économique, en conduisant une politique partenariale avec la Région Bretagne - chef de file du développement économique - et les intercommunalités. **Les enjeux sont importants** : améliorer l'**attractivité** de notre territoire, en particulier le Morbihan intérieur ; conforter nos **activités agricoles, industrielles et de services** : diversité agricole (dont l'installation des jeunes) et agroalimentaire, pêche / commerce et activités portuaires, construction navale, images et communication... ; **structurer de nouvelles filières** telles que *Développement durable et diversification énergétique* ; **tourisme durable** respectueux des territoires et des solidarités...

Nous privilégierons une **économie de proximité**, permettant un ancrage sur les territoires. Pour ce faire, nous nous appuierons sur des outils publics de développement économiques, comme par exemple, la création d'un fonds de capital risque pour les micro-entreprises.

Par ailleurs, nous appliquerons un **nouveau système de soutien aux entreprises** (subventions, avances remboursables). Il convient d'introduire un principe de **conditionnalité** à partir des critères suivants :

- Nombre d'emplois et plus seulement le montant des investissements ;
- Part des contrats à durée indéterminée ;
- Egalité entre les Femmes et les Hommes ;
- Plan de formation des salariés ;
- Respect de l'environnement.

Nous développerons notamment une politique active en direction des économies plurielles en soutenant les acteurs de l'**économie sociale et solidaire** et en particulier les associations : soutien aux initiatives de financement solidaire (groupement d'employeurs associatifs, structures coopératives d'intérêts collectifs)...

Nous procéderons à un **diagnostic sur la fracture numérique** pour faire le lien entre dynamisme économique et économie de la connaissance.

2. Sur le plan de la recherche et de l'innovation, en fédérant pleinement les acteurs de l'enseignement supérieur - *Université de Bretagne Sud* et *IUT* en particulier, les entreprises et les collectivités locales (pôles de recherche et d'enseignement supérieur, pôles de compétitivité, clusters, télédistance, réseaux PME/TPE...). Nous proposons un **Schéma départemental de la recherche, de l'innovation et des technologies** afin de rendre lisibles et efficaces les financements.

D - Dynamisme éducatif et culturel

- **Sur le plan éducatif**, en créant de **nouveaux collèges publics** au nom de la démographie et de la liberté de choix des familles, en soutenant les initiatives locales et les projets d'établissement (lien avec les priorités du Conseil général tel que *Développement durable et solidaire*), et en épaulant les **associations d'éducation populaire**.

Cette volonté passera par la mise en place d'un **Schéma départemental des collèges**, doublé d'un observatoire des populations. Ce schéma aura plusieurs objectifs :

- L'élaboration d'un programme pluriannuel pour la création, la rénovation et l'entretien des établissements.
- Le soutien à la mise en place d'Agenda 21 à l'échelle de chaque collège.
- Faire du collège, notamment en milieu rural, un centre culturel, un centre de formation pour les populations du secteur, un centre multimédia ouvert à tous.
- De garantir à tout collégien, le temps de son passage au collège, la participation à un voyage à l'étranger.
- De réduire le coût et la durée de trajet pour les scolaires par une meilleure coordination entre le Conseil général et les établissements scolaires.

- **Sur le plan culturel**, en mettant en place un **Schéma départemental culturel et linguistique** dont les objectifs seront les suivants :

- Encourager les lieux d'apprentissage du Breton et du Gallo en lien avec le Conseil régional de Bretagne.
- Développer les lieux de répétition et soutenir les premières productions.
- Reconnaissance de toutes les formations musicales, sans exclusion de genre.
- Assurer et répartir la localisation et la représentation de compagnies de spectacle vivant (danse, théâtre...) sur l'ensemble du département.
- Poursuivre l'offre de lecture publique afin qu'en tout lieu du département, chacun dispose d'un égal accès au Livre. Poursuivre le partenariat entre les médiathèques communales et la Bibliothèque Départementale de Prêt.
- Favoriser l'**accès aux Arts** par le développement des espaces d'exposition et par des initiatives du type « Carte découverte » ou « Chèque culture ».

E - Urgence écologique

- **Sur le plan énergétique**, en proposant un **Plan Climat Global** avec des mesures d'économie d'énergies (généralisation des « bilans carbone », gestion économe de l'eau, développement des transports en commun, de la construction et de la rénovation HQE...) et en faveur de la production d'énergies renouvelables (biomasse, solaire, filière hydrogène, éolien et autres). L'objectif est clair : renforcer notre autonomie énergétique.

- **Sur le plan environnemental**, en faisant du **Morbihan un Eco-département** : stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, politique d'achat responsable permettant notamment d'offrir des débouchés dans les cantines des collèges à l'agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement (dont l'agriculture biologique), introduction de manière plus large des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres, protection de la biodiversité et gestion durable des déchets (priorité à la collecte sélective et au traitement par filière).

F - Stratégie européenne et mondiale

- **Sur les plans économiques, éducatifs et culturels**, les intérêts du Morbihan doivent être représentés de manière permanente à Paris et à Bruxelles. Cette stratégie implique la mobilisation et la coordination des citoyens et des acteurs sur le **rapport local / global** : cohérence des filières économiques (marchés européens et mondiaux), des initiatives éducatives et culturelles (programmes d'échanges...), des coopérations décentralisées...

Nous favoriserons la **mobilité des jeunes Morbihannais** en Europe et dans le Monde. Nous animerons une coordination des réseaux « Monde », passerelle entre notre identité locale et notre ouverture sur les autres.

G - Concertation et rapport aux citoyens

Nous proposons aux Morbihannais **un nouveau pacte représentatif et démocratique** :

- A travers la mise en place d'une **Conférence permanente des acteurs éducatifs, culturels et socio-économiques** auprès de l'Assemblée départementale.
- Par la création d'un **Conseil général des Jeunes**.
- **Par la promotion du débat public au service de la démocratie locale**. Chaque enquête d'utilité publique sur les projets d'aménagement sera accompagnée d'un débat public. Un **institut du débat public** cogéré avec les associations sera chargé de son organisation et facilitera la participation des citoyens.
- Par l'organisation, chaque année, sur tout le territoire, d'une **journée annuelle de compte-rendu de mandat**.
- Par la mise à disposition publique de **l'intégralité des débats du Conseil général et les comptes-rendus des commissions**.
- **Par l'augmentation du nombre de sessions**, véritables lieux du débat démocratique.
- Par la création, dans les Pays ou intercommunalités, de lieux de coordination et de concertation de l'action du Conseil général.

Le Conseil général est une grande entreprise de service public. Il doit se donner les moyens de connaissance approfondie de son territoire, **de mesurer les résultats des politiques mises en œuvre. Cette mesure doit être quantitative, elle doit surtout être qualitative**. Elle doit être permanente. Nous mettrons en place des d'outils de veille, d'analyse, de contrôle, d'évaluation fiables et à jour.